

NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE

Renforcer la contribution de l'ITIE Cameroun à la lutte contre les flux financiers illicites : enseignements de l'atelier sous-régional de Yaoundé et opportunité stratégique d'intégration du secteur forestier dans le périmètre de transparence des ressources naturelles

Présentée par le CRADEC au Comité ITIE-Cameroun

Juin 2026

Table des matières

1	Résumé exécutif	3
2	Pourquoi les FFI, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme concernent directement l'ITIE	3
3	Le secteur forestier : un risque systémique encore insuffisamment couvert	4
	a) Une perte importante de ressources naturelles	4
	b) Des flux financiers illicites massifs	4
	c) Une faible transparence sur les bénéficiaires effectifs	5
	d) Une convergence croissante entre exigences environnementales et exigences anti-blanchiment.	5
4	Une opportunité stratégique pour l'ITIE Cameroun.....	5
5	Recommandations.....	6
	Recommandation 1 :	6
	Créer au sein du Comité ITIE un groupe de travail « Transparence des ressources naturelles et flux financiers illicites »	6
	Recommandation 2 :	6
	Intégrer les OSC membres de l'ITIE dans les activités du projet ACCOSC-FFI	6
	Recommandation 3 :	6
	Lancer une étude de faisabilité sur l'extension du périmètre de transparence de l'ITIE au secteur forestier	6
	Recommandation 4 :	7
	Publier les bénéficiaires effectifs des entreprises forestières titulaires de concessions	7
	Conclusion	7

1 Résumé exécutif

Les flux financiers illicites (FFI), le blanchiment des capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT) constituent aujourd’hui des menaces majeures pour la mobilisation des ressources domestiques, la gouvernance des ressources naturelles et le financement des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique centrale.

Dans le cadre du projet « Action Coordonnée des Organisations de la Société Civile d’Afrique Centrale contre les Flux Financiers Illicites » (ACCOSC-FFI), le CRADEC a organisé à Yaoundé, du 02 au 05 juin 2026, un atelier sous-régional réunissant des organisations de la société civile, des journalistes et des représentants d’administrations publiques du Cameroun, du Gabon, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo. L’objectif était de renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur les mécanismes de génération des FFI, les risques de blanchiment des capitaux, les vulnérabilités des secteurs des ressources naturelles et les outils d’investigation fondés sur les standards internationaux.

Les travaux de l’atelier ont mis en évidence le rôle central des secteurs extractif et forestier dans les mécanismes de fuite des capitaux, de corruption, de manipulation des prix commerciaux, de dissimulation des bénéficiaires effectifs et de blanchiment des produits issus de la criminalité environnementale. Ils ont également confirmé la pertinence de la Norme ITIE 2023 comme outil de prévention et de réduction des risques de gouvernance associés aux ressources naturelles.

Cette note invite le Comité ITIE-Cameroun à renforcer l’implication des organisations de la société civile dans la lutte contre les FFI et à engager une réflexion stratégique sur l’intégration progressive du secteur forestier dans le périmètre national de transparence des ressources naturelles.

2 Pourquoi les FFI, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme concernent directement l’ITIE

La Norme ITIE 2023 marque une évolution majeure de l’Initiative en dépassant la simple réconciliation des paiements pour promouvoir une gouvernance intégrée des ressources naturelles fondée sur :

- la transparence des bénéficiaires effectifs (Exigence 2.5) ;
- la divulgation des contrats et licences (Exigence 2.4) ;
- la transparence du commerce des matières premières (Exigence 4.2) ;
- la gestion des entreprises publiques (Exigence 2.6) ;
- l’évaluation des risques de corruption et de gouvernance ;
- l’utilisation des données pour les réformes publiques (Exigences 7.1 et 7.4).

Ces exigences rejoignent directement les problématiques abordées durant l’atelier sous-régional, notamment :

- la criminalité économique transfrontalière ;
- la fausse facturation commerciale ;
- les sociétés écrans ;
- les bénéficiaires effectifs cachés ;

- les circuits de blanchiment des revenus issus des ressources naturelles ;
- les faiblesses institutionnelles favorisant les flux financiers illicites.

L'atelier a notamment consacré plusieurs modules à la transparence des bénéficiaires effectifs, aux mécanismes de fuite des capitaux, aux recommandations du GAFI, aux évaluations du GABAC ainsi qu'aux liens entre criminalité environnementale et blanchiment des capitaux.

Dans ce contexte, l'ITIE apparaît comme l'un des instruments les plus pertinents pour réduire les vulnérabilités structurelles qui facilitent les FFI dans les secteurs fondés sur l'exploitation des ressources naturelles.

3 Le secteur forestier : un risque systémique encore insuffisamment couvert

Le Cameroun possède le deuxième massif forestier d'Afrique et figure parmi les principaux exportateurs africains de bois tropicaux.

Pourtant, alors que les secteurs minier, pétrolier et gazier sont couverts par les mécanismes de transparence de l'ITIE, le secteur forestier demeure relativement absent des dispositifs nationaux de divulgation systématique des informations relatives :

- aux bénéficiaires effectifs ;
- aux contrats et titres d'exploitation ;
- aux paiements des entreprises ;
- aux flux commerciaux internationaux ;
- aux risques de corruption et de blanchiment.

Le rapport « Secrets financiers des forêts », publié en mai 2026¹, démontre que cette situation constitue un risque majeur pour la gouvernance économique et environnementale du Cameroun.

Les principales conclusions sont particulièrement préoccupantes :

a) Une perte importante de ressources naturelles

Le Cameroun a perdu environ 110 000 hectares de forêts primaires en 2025, générant près de 130 millions de tonnes équivalent CO₂ d'émissions.

b) Des flux financiers illicites massifs

L'analyse des écarts commerciaux dans le secteur du bois estime à environ 289 millions USD par an les flux financiers illicites associés au commerce forestier camerounais sur la période 2013-2023.

Ces pertes résultent notamment :

¹ <https://financialtransparency.org/wp-content/uploads/2026/05/EN-Financial-Secrets-of-the-Forests-26-May-2026.pdf>

- de la sous-déclaration des volumes exportés ;
- de la manipulation des prix commerciaux ;
- de l'exploitation illégale du bois ;
- de l'évasion fiscale ;
- de la corruption liée à l'attribution et à l'exploitation des concessions.

c) Une faible transparence sur les bénéficiaires effectifs

Le rapport souligne explicitement que le Cameroun a commencé à publier certaines informations relatives aux bénéficiaires effectifs dans les secteurs minier, pétrolier et gazier grâce au processus ITIE.

En revanche, cette transparence n'est pas encore étendue au secteur forestier, alors même que celui-ci présente des risques élevés de criminalité économique et environnementale.

d) Une convergence croissante entre exigences environnementales et exigences anti-blanchiment

Le GAFI reconnaît désormais les crimes environnementaux comme des infractions génératrices de blanchiment des capitaux. Le Règlement européen contre la déforestation (EUDR), applicable dès décembre 2026, exigera une traçabilité renforcée des produits forestiers destinés au marché européen.

Cette évolution rapproche fortement les enjeux forestiers des préoccupations traditionnelles de l'ITIE.

4 Une opportunité stratégique pour l'ITIE Cameroun

Le Cameroun dispose aujourd'hui d'une opportunité unique de devenir un pays pionnier en Afrique en développant une approche intégrée de la transparence des ressources naturelles.

Cette évolution serait cohérente avec :

- les engagements du Cameroun dans le cadre de l'ITIE ;
- les recommandations du GAFI et du GABAC ;
- la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 ;
- les engagements climatiques du Cameroun ;
- les objectifs de mobilisation des ressources domestiques ;
- les exigences internationales émergentes relatives à la diligence raisonnable et à la traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

L'intégration progressive du secteur forestier dans les mécanismes de transparence inspirés de la Norme ITIE permettrait d'améliorer simultanément :

- la mobilisation des recettes publiques ;
- la lutte contre la corruption ;
- la prévention du blanchiment des capitaux ;
- la transparence des investissements ;
- la crédibilité du Cameroun auprès des marchés internationaux.

5 Recommandations

Recommandation 1 :

Créer au sein du Comité ITIE un groupe de travail « Transparence des ressources naturelles et flux financiers illicites »

Ce groupe multipartite associerait :

- les administrations concernées ;
- les entreprises ;
- les OSC membres de l'ITIE ;
- l'ANIF ;
- les administrations fiscales et douanières ;
- les institutions de contrôle.

Il serait chargé :

- d'identifier les principaux risques de FFI dans les chaînes de valeur extractives ;
- de produire des analyses périodiques ;
- d'alimenter les rapports ITIE par des informations relatives aux risques de gouvernance.

Recommandation 2 :

Intégrer les OSC membres de l'ITIE dans les activités du projet ACCOSC-FFI

Le Comité ITIE devrait encourager la participation active des OSC membres aux :

- recherches nationales sur les FFI ;
- campagnes de sensibilisation ;
- travaux sur les bénéficiaires effectifs ;
- initiatives de suivi citoyen des revenus des ressources naturelles.

Cette collaboration permettrait de renforcer la contribution de la société civile à la prévention des risques identifiés par les évaluations GAFI et GABAC.

Recommandation 3 :

Lancer une étude de faisabilité sur l'extension du périmètre de transparence de l'ITIE au secteur forestier

Cette étude devrait analyser :

- les risques de corruption ;
- les mécanismes de fausse facturation commerciale ;
- les flux financiers illicites ;
- les dispositifs de divulgation des bénéficiaires effectifs ;
- les paiements des entreprises forestières ;
- la compatibilité avec les exigences de la Norme ITIE 2023.

Recommandation 4 :

Publier les bénéficiaires effectifs des entreprises forestières titulaires de concessions

Cette mesure constituerait une extension logique de l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE et contribuerait à :

- réduire les conflits d'intérêts ;
- prévenir l'utilisation de sociétés écrans ;
- renforcer la traçabilité des investissements ;
- limiter les risques de blanchiment liés aux crimes environnementaux.

Conclusion

Les enseignements de l'atelier sous-régional de Yaoundé démontrent que les flux financiers illicites, le blanchiment des capitaux et la criminalité environnementale constituent désormais des défis majeurs pour la gouvernance des ressources naturelles en Afrique centrale.

Face à des pertes estimées à près de 289 millions USD par an dans le seul secteur forestier camerounais et à l'émergence de nouvelles exigences internationales en matière de transparence, le Comité ITIE-Cameroun dispose d'une occasion stratégique d'élargir son rôle de plateforme nationale de gouvernance des ressources naturelles.

Le renforcement de l'engagement des OSC et l'intégration progressive du secteur forestier dans les mécanismes de transparence inspirés de la Norme ITIE 2023 contribueraient significativement à la lutte contre les flux financiers illicites, à l'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques et au financement durable du développement du Cameroun.